

PROGRAMME DE FORMATION MAC SST MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

(suivant le référentiel INRS V8 01/2021)

Objectifs du module :

- > Réactualiser les compétences du SST selon le référentiel de la formation initiale
- > Répondre aux recommandations du réseau prévention

Durée pédagogique : 7 heures en présentiel

Nombre de participants : 4 à 8 personnes. Au-delà de 8 participants, la durée est majorée d'une demi-heure par personne. En dessous de 4 participants, la formation n'est plus possible.

Méthodes pédagogiques :

- > Alternance théorie et pratique
- > Mises en situation
- > Support vidéo réalisés par l'INRS, plan d'intervention, mannequins (adultes, enfants et nourrissons), modèle de tête en coupe, SKILL GUIDE, défibrillateurs,
- > Fascicule de support de formation pour chaque participant

Contenu de la formation :

Exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- > **Protéger** la victime et les témoins
- > **Alerter** les secours d'urgence adaptés
- > **Empêcher l'aggravation** de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés

Conduite à tenir en cas d'accident :

- > **Protéger** : recherche des risques persistants (électrisation, écrasement, incendie ou explosion, asphyxie) et suppression du danger ou éloignement de la victime
- > **Examiner** : observation des fonctions vitales, et reconnaissance et appréciation des signes d'une détresse vitale
- > **Alerter ou faire alerter** : organisation des secours dans l'entreprise et des secours publics.
- > **Secourir** : constat et conduite à tenir.

Validation et modalités : La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un MAC SST ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place des sessions plus fréquentes. Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite des épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

